

## Élaboration d'une politique documentaire au lycée Albert Einstein : notes et réflexions préparatoires et étapes de réalisation

Pour rappel : mise en oeuvre de la politique documentaire d'établissement.

Source : *Les Politiques documentaires des établissements scolaire*, Jean-Louis Durpaire, IGEN-EVS, mai 2004. <http://media.education.gouv.fr/file/39/2/6392.pdf>

### Les principes

La politique documentaire doit être un élément de la politique d'établissement. Elle est évidemment placée sous la responsabilité du chef d'établissement. Elle est au service des trois missions: **enseignement, éducation-culture, orientation-insertion**. Elle favorise de nouvelles modalités d'enseignement et d'apprentissage.

### Le mode d'élaboration

***La démarche est celle du projet d'établissement. Elle comprend nécessairement les phases suivantes : l'expression des besoins, la formalisation, la validation, l'évaluation.***

À tous les stades, le documentaliste joue un rôle essentiel. Mais la documentation doit être l'affaire de tous dans l'établissement. Qu'il s'agisse de la constitution du fonds (acquisition, désherbage) ou de formation des élèves, tout doit être fait pour que les enseignants soient impliqués dans la démarche et dans le travail. Cette vision est de plus en plus partagée. Ainsi dans un récent numéro de *Mediadoc*,<sup>89</sup> Françoise Auboin, formatrice IUFM et enseignante à l'UFR de sciences humaines de Poitiers, écrit que « *la pédagogie documentaire ne sera plus assurée par le seul documentaliste et c'est ce qui paradoxalement sauvera la fonction documentaire en la sortant de la marginalité* ». (...)

L'engagement des enseignants disciplinaires au côté du documentaliste est indispensable de façon à ce que les ressources et les actions documentaires soient définies en prenant en compte des aspects globaux de diffusion d'information dans l'établissement, les besoins des élèves et ceux des enseignants. La réflexion doit porter sur l'ensemble des ressources et pas seulement sur celles destinées aux élèves. L'enseignant doit trouver au centre de ressource, quel que soit son nom (CDI, centre de ressource, bibliothèque), des documents utiles à son enseignement.

Ressources disponibles :

- Dossier "Politique documentaire" sur Eduscol Documentation  
<http://eduscol.education.fr/cdi/culture-professionnelle/la-documentation-aujourd'hui/poli-doc>
- Démarche de construction et de mise en oeuvre d'une politique documentaire en EPLE <http://www2.ac-lyon.fr/enseigne/documentation/poldoc/spip.php?article12>
- La politique documentaire de l'établissement scolaire : bibliographie sélective  
<http://www.cndp.fr/crdp-grenoble/IMG/pdf/politique-doc-etablissement-scolaire.pdf>
- Exemple d'une politique documentaire académique (Toulouse) :  
[https://disciplines.ac-toulouse.fr/documentation/sites/documentation/files/fichiers/politique\\_documentaire\\_academie\\_de\\_toulouse\\_strategie\\_pluriannuelle.pdf](https://disciplines.ac-toulouse.fr/documentation/sites/documentation/files/fichiers/politique_documentaire_academie_de_toulouse_strategie_pluriannuelle.pdf)
- Infographie d'aide à la mise en oeuvre d'une politique documentaire (académie d'Aix-Marseille)  
[https://www.pedagogie.ac-aix-marseille.fr/jcms/c\\_10512548/fr/la-politique-documentaire-une-definition-des-outils](https://www.pedagogie.ac-aix-marseille.fr/jcms/c_10512548/fr/la-politique-documentaire-une-definition-des-outils)
- EMI et politique documentaire (Académie de Grenoble)  
<http://www.ac-grenoble.fr/disciplines/documentation/articles.php?lng=fr&pg=312&mnuid=438&tconfig=0>

Élaboration (en s'appuyant principalement sur le rapport Durpaire, et les documents des académies d'Aix-Marseille et Grenoble)

1. Etat des lieux, des publics et des pratiques : publics accueillis, fonds mis à disposition et définition des besoins des publics, accès aux ressources, formation
2. Etat des lieux de la gestion de l'information et des équipements
3. Diagnostic : points forts et points faibles
4. Définitions d'objectifs
5. Mise en oeuvre : politique d'acquisition, développement de l'accès aux ressources, formation, projets spécifiques, équipement et aménagement
6. Suivi annuel des mises en oeuvre et évaluation